



CAPD du jeudi 18 juin 2020

Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 restera dans les annales à divers titres.

D'abord, le SE-Unsa, ex SE-FEN, ex SNI-PEGC, ex SNI, fête ses 100 ans. Principale organisation syndicale des enseignants du primaire en France, le SNI se caractérisait par un très fort engagement pour la laïcité de l'École et de l'État et une très forte implication dans la réflexion éducative et pédagogique.

Près de 100 ans plus tard, notre organisation syndicale continue de jouer pleinement son rôle de défenseur des collègues mais est aussi porteuse d'un projet pour l'École dans une société progressiste. Un projet de société qui a bien du mal à aboutir tant les vents contraires du gouvernement actuel souhaiteraient le balayer.

Exemple emblématique s'il en est, la loi de transformation de la fonction publique votée l'été dernier. La mise en œuvre de ce projet rétrograde et anachronique acte la suppression de certaines prérogatives (et non des moindres) des CAPD, affaiblissant de fait le rôle et la place des organisations syndicales. L'UNSA n'a eu de cesse de le dire, l'avenir est au dialogue social et à l'intensification des pratiques démocratiques. Tout l'inverse des mesures prises depuis maintenant 3 ans.

2020 sera donc l'année du 1^{er} mouvement intra sans CAPD et sans contrôle paritaire. Bien que les textes ne vous y obligent pas, le SE-Unsa a tout de même fait la demande de pouvoir bénéficier de documents anonymés afin de pouvoir exercer le suivi et le double contrôle nécessaire pour garantir la transparence des résultats. Vous y avez opposé, Monsieur le directeur académique, une fin de non-recevoir. Le SE-Unsa le regrette comme il regrette le rôle auquel seront réduites les organisations syndicales, à savoir orienter les collègues vers des procédures de recours.

Le SE-Unsa réitère donc sa demande de pouvoir recevoir des documents anonymés ou à défaut d'être autorisé à se rendre sur site avec des situations à vérifier afin d'éviter le recours massif à la procédure de recours préalable, situations qui ne manqueraient pas de créer des tensions entre les enseignants et leur administration.

Enfin, l'année scolaire qui se termine restera inédite dans son déroulé, son interruption forcée, sa continuité à distance, sa reprise partielle. L'ensemble des personnels du monde éducatif a été mis sous pression pour maintenir le système à flot. Ces personnels ont à présent besoin de connaître les scénarios envisagés pour anticiper les conditions de cette rentrée et pouvoir prendre des vacances ressourçantes et reposantes.

La rentrée qui suivra sera tout aussi singulière car elle doit tenir compte de toutes les difficultés que la crise sanitaire a révélées : discontinuités éducatives, fractures numériques, difficultés scolaires et sociales exacerbées, décrochages scolaires, sécurité sanitaire, ...

Le SE-Unsa est prêt à se mettre autour de la table et à faire des propositions afin que les personnels ne se retrouvent plus dans de telles situations d'urgences.

Pour finir, je souhaite aborder le sujet de la direction d'école. Les directrices et directeurs ont encore montré leur rôle essentiel pendant la crise sanitaire mais aussi que tout repose sur un engagement qui dépasse les limites de l'humainement supportable. Le malaise déjà présent depuis de nombreuses années s'est décuplé à l'automne après le suicide d'une directrice. Depuis, rien de concret n'est apparu et le sentiment qui domine la profession est que le Ministre tente de gagner du temps. Une proposition de loi « créant la fonction de directeur d'école », déposée le 12 mai 2020 et dont la rapporteure est Cécile Rilhac, a été examinée le 17 juin par la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation. Elle sera ensuite examinée en séance publique de l'Assemblée nationale le 22 juin. Le SE-Unsa est pleinement engagé sur ce dossier afin que des solutions concrètes et visibles soient proposées à la profession dès la rentrée prochaine.

Pour l'heure, les injonctions multiples et parfois contradictoires, les enquêtes à répétition, les délais de mise en œuvre impossibles à tenir, la gestion du lien avec les familles et les élèves complexe... et maintenant la commande institutionnelle sur les vacances apprenantes, les décrocheurs ou la limitation des effectifs à 24 pour les CP et CE1 hors éducation prioritaire, portent le coup de grâce aux dernières bonnes volontés qui pouvaient subsister.

Le SE-Unsa 34 a déposé une alerte sociale afin que localement, la décision soit prise de protéger et accompagner les directrices et directeurs et non de continuer à les noyer.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental